RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

Commune de Quillan : Centre Sud

Échelle : 1/2500ème (au format A0)

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

LÉGENDE

- Zone Urbaine
- Zone à Urbaniser (ouverte à l'urbanisation)
- Zone à Urbaniser (bloquée)
- Zone Agricole
- Zone Naturelle
- Limite de zone

- Emplacement Réservé
- Elément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19 pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Secteur identifié au titre de l'article L.151-23 pour des motifs d'ordre écologique
- Bâtiment ou ensemble de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Secteur sur lequel la hauteur maximale des constructions est majorée
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur sur lequel une opération d'aménagement d'ensemble est imposée

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment